

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 août 2006

CP 06/08-30

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

◆ A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

◆ Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

♦ Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, la Commission Départementale de Promotion s'est réunie le 4 juillet 2006 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

1°) Artisans Commerçants des Deux Rives : création du site internet de l'AC2R

La Communauté de Communes des Deux Rives regroupe 24 communes, 16 680 habitants, 260 commerces et services. Sur ce territoire, il est essentiel de pouvoir développer des activités commerciales et artisanales suffisantes, cohérentes et coordonnées entre les divers pôles pour mailler le territoire.

Concernant les enjeux, les élus de la Communauté de Communes des Deux Rives ont souhaité réaliser une Opération de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat pour renforcer l'attractivité du territoire et moderniser les activités artisanales et commerciales.

Pour ce faire, la Communauté de Communes des Deux Rives a mandaté une étude préalable qui repose sur les principaux axes suivants :

- état des lieux de l'offre,
- évaluation du comportement d'achat des consommateurs et de la perception des divers pôles commerciaux du territoire,
- les préconisations,
- élaboration des plans de financement et des dossiers y afférents.

Cette étude se divise en cinq parties :

I – l'offre

II – la demande

III – le bilan

IV – le plan d'action

V – le plan de financement

C'est dans la partie IV de l'étude qu'apparaît la réalisation du site internet de l'AC2R au titre des actions commerciales globales. Ces dernières comportent des actions de communication et des actions de promotion.

Au travers de la création du site internet et de la promotion de l'annuaire des artisans et commerçants des Deux Rives (année 1), de leur évolution avec la parution 2 à 3 fois dans l'année d'un journal ou/et d'un catalogue (années 2 et 3), l'objectif recherché est de se doter pour l'Association et la Communauté de Communes d'outils de communication pour promouvoir les offres de produits et de services des commerçants et artisans locaux.

Le site internet sera donc un site de présentation des pôles commerciaux et de l'offre commerciale. Il permettra une mise à jour régulière des informations, annoncera les manifestations commerciales et notamment, les actions promotionnelles.

De façon plus détaillée, plusieurs objectifs à atteindre ont été listés pour créer un site attractif et surtout dynamique :

- une vitrine complète de l'offre proposée répertoriée par secteur d'activités avec photos,
- une présentation de l'association, ses activités et surtout ses projets,
- la promotion des manifestations de toutes les communes du territoire des 2 rives,
- l'envoi de newsletters avec offres commerciales ciblées et réservées aux internautes,
- boîte aux lettres pour les adhérents équipés,
- mise en place d'un site marchand avec possibilité d'achat en ligne chez les adhérents de l'AC2R.

Coût de l'opération

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **4 500 €**. Toutefois, une première phase est définie comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| - Réalisation d'un site internet dynamique
(gestion des membres, module news,
module page membres, photos) | 1 490 € HT |
|--|-------------------|

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Autofinancement | 745 € |
| - Subvention Etat (sollicitée 20%) | 298 € |
| - Subvention Conseil Général (sollicitée 30 %) | 447 € |
| | ----- |

TOTAL

1 490 €

L'AC2R sollicite une aide départementale d'un montant de **447 €**, étant entendu que la 2ème phase de cette opération sera présentée ultérieurement.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'association AC2R-Artisans Commerçants des Deux Rives d'une aide départementale d'un montant de **447 €** pour l'opération (1ère phase) : Réalisation d'un site Internet inscrite en année 1 du Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne.

2°) Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne : les vitrines de Noël en Tarn-et-Garonne

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2005, les associations commerciales et artisanales de Tarn-et-Garonne ont proposé aux consommateurs fréquentant les boutiques adhérentes à l'opération de gagner des cadeaux divers qui seront offerts par les commerçants.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- dynamiser le commerce traditionnel du Tarn-et-Garonne à une période dite de "forte consommation",
- promouvoir les produits du Tarn-et-Garonne par le biais d'une grande animation commerciale,
- augmenter la fréquentation des centres-villes et des villages.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **8 910 €** et se décompose comme suit :

- Etude et maquette de l'affiche	460 €	
- Impression 2 000 affiches	800 €	
- Impression de 80 000 dépliant	1 800 €	
- Livres	1 850 €	
- Affiches (4 x 3)	3 000 €	
- Super gros lot	500 €	
- Frais d'organisation et administratifs		500 €

	8 910 €	

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	3 010 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	1 500 €
- Chambre des Métiers	500 €
- CNS (Commerçants Non Sédentaires)	500 €
- Participation des Associations	900 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	2 500 €

TOTAL	8 910 €

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **2 500 €** pour "les vitrines de Noël en Tarn-et-Garonne".

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne d'une aide départementale d'un montant de **2 500 €** pour l'organisation de l'opération : « les vitrines de Noël en Tarn-et-Garonne » qui a eu lieu en décembre 2005.

3°) Syndicat des Commerçants non sédentaires du Tarn-et-Garonne : Opération de signalétique urbaine pour les marchés de plein vent

Le Syndicat des Commerçants Non Sédentaires du Tarn-et-Garonne a mis en place une opération de signalétique urbaine : il s'est agi d'apposer des panneaux d'entrée de ville dans chaque commune organisant un marché de plein vent, et ce, afin d'informer le consommateur (résident et/ou touriste) sur le jour du marché.

Cette opération concerne les 13 communes du département suivantes : Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin, Caussade, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Lafrançaise, Moissac, Montauban, Négrepelisse, Saint-Antonin Noble Val, Verdun-sur-Garonne, Montech et Valence d'Agen.

L'objectif recherché est de promouvoir les produits du Tarn-et-Garonne au travers d'un support de communication "grand public" car il faut rappeler que la vente sur les marchés représente en France 22 % des ventes de produits alimentaires : c'est le troisième circuit de distribution derrière les hypers et supermarchés ; c'est également la plus ancienne des activités commerciales connues.

En zone rurale, ces marchés bénéficient de l'apport de population touristique : le marché est en effet généralement très prisé de ce type de clientèle qui y trouve un vecteur d'animation et de promotion de qualité.

Cette signalétique départementale des marchés de plein vent vise donc à :

- promouvoir les marchés locaux et informer les consommateurs sur les jours et horaires des marchés,
- valoriser les Collectivités Territoriales et l'image des marchés au travers du logo des "Marchés de France",
- communiquer auprès de la clientèle touristique,
- contribuer à la promotion des produits et au développement local.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **16 000 €** et se décompose comme suit :

- Fabrication de 40 panneaux	9 000 €
- Frais annexes (droits d'images, charte graphique)	3 000 €
- Suivi technique	2 000 €
- Frais de lancement de l'opération	2 000 €

	16 000 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Fonds Local d'Adaptation au Commerce Rural (FLARC)	11 920 €
- Participation des communes	1 080 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	3 000 €

TOTAL	16 000 €

Le Syndicat des Commerçants Non Sédentaires du Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour l'opération de signalétique urbaine pour les marchés de plein vent.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Syndicat des Commerçants Non Sédentaires du Tarn-et-Garonne d'une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour l'opération : « Mise en place d'une signalétique urbaine pour les marchés de plein vent ».

Le Comité Technique s'est exprimé et a jugé que l'initiative était particulièrement intéressante ; il souhaite à l'avenir participer à l'élaboration de la maquette des panneaux.

4°) Association "A Bord du Chévrefeuille" : Festival Convivencia 2006

Elaboré en 1996, année des Assises Interrégionales de Revel, le Festival Convivencia est devenu un événement de toute première importance sur le Canal des Deux Mers.

Il constitue aujourd'hui un outil indispensable au développement du canal, la seule action culturelle d'envergure réalisée à ce jour sur l'ensemble de l'ouvrage.

Le festival Convivencia est désormais un événement attendu par des milliers de spectateurs qui se rassemblent chaque année sur les berges du canal. Il est toujours conforme au même état d'esprit : favoriser la pluralité culturelle, convier le public sans exclusive, rassembler les générations autour d'une grande fête populaire et gratuite.

Cette dixième édition se déroule du samedi 17 juin 2006 au jeudi 3 août 2006. Deux étapes en Tarn-et-Garonne sont prévues le samedi 8 juillet 2006 à Valence d'Agen, et le mercredi 12 juillet à Moissac.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **410 910 €** et se décompose comme suit :

- Achats divers (marchandises, fournitures)	118 694 €
- Services extérieures (location, entretien, assurance)	78 923 €
- Autres services extérieurs (publicité, réception)	86 970 €
- Impôts et taxes	8 845 €
- Dépenses de personnel	117 478 €

	410 910 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Recettes (buvette + adhésions)	26 500,00 €
- Participation des communes	96 000,00 €
- Subventions sollicitées :	
<u>Etat</u>	
. DRAC Midi-Pyrénées	23 000,00 €
. DRAC Languedoc-Roussillon	12 000,00 €

Régions

. Midi-Pyrénées	44 000,00 €
. Languedoc-Roussillon	41 000,00 €
. Aquitaine	41 000,00 €
. Provence Alpes Côte d'Azur	22 000,00 €

Départements

. Bouches du Rhône	16 500,00 €
. Haute-Garonne	16 000,00 €
. Aude	12 000,00 €
. Gironde	10 000,00 €
. Tarn-et-Garonne (sollicitée)	5 000,00 €
. Gers	7 674,00 €

Communautés de Communes et Communauté

d'Agglomération

. SICOVAL	10 000,00 €
. Ouest Provence	10 500,00 €

Autres

. Partenariat privé	8 326,00 €
. CNASEA	9 080,00 €
. CIE	330,00 €

TOTAL

410 910,00 €

L'Association "A bord du Chèvrefeuille" sollicite une aide départementale d'un montant de **5 000 €** pour le Festival Convivencia 2006.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'association "A Bord du Chèvrefeuille" d'une aide départementale d'un montant de **5 000 €** pour l'organisation du Festival Convivencia 2006.

5°) Cercle Philatélique de Castelsarrasin : Exposition et Congrès Régional à l'Abbaye de Belleperche les 7 et 8 octobre 2006

Tous les ans, le Groupement Philatélique Régional de Midi-Pyrénées organise avec une association philatélique de la région une exposition régionale compétitive et un Congrès. Cette exposition regroupe des exposants de l'ensemble des départements de Midi-Pyrénées qui ont déjà fait l'objet d'une présélection (cette année à Tarbes), pour concourir en Exposition Nationale (Paris). C'est un jury composé de collectionneurs référencés par la Fédération qui juge les collections.

L'exposition prévue à l'Abbaye de Belleperche comprendra une présentation sur Jules Verne avec des ouvrages de différentes éditions anciennes, des souvenirs rappelant l'auteur, des présentations philatéliques sur ses ouvrages, la reproduction grandeur nature de costumes de l'époque, ce qui devrait intéresser le grand public.

Le Congrès régional aura lieu le dimanche et regroupera les 30 associations de Midi-Pyrénées, soit au total 1800 philatéliques. Les associations auront à débattre de l'ensemble de l'activité philatélique de la région et des orientations pour 2007, et renouveler les mandats d'un certain nombre d'administrateurs.

Des souvenirs philatéliques seront proposés aux visiteurs, en particulier un timbre personnalisé de l'Abbaye de Belleperche revêtu d'un timbre à date temporaire commémorant la manifestation.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **5 777 €** et se décompose comme suit :

- Gardiennage et surveillance de la salle	500 €
- Publicité diverse (catalogue, radio, vernissage...)	1 350 €
- Location de matériel (cadres exposition)	250 €
- Animation "Jules Verne"	700 €
- Timbres personnalisés "Abbaye de Belleperche"	450 €
- Frais de repas du jury et du palmarès	1 297 €
- Frais de courrier	150 €
- Frais d'assurance	530 €
- Achats de récompenses	550 €

	5 777 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Publicité dans catalogue	500 €
- Assurance	500 €
- Emplacements négociants	300 €
- Timbres personnalisés "Abbaye de Belleperche"	195 €
- Droits de cadre 1 500 feuilles	500 €
- Repas du palmarès	882 €
- Subvention du Conseil Régional de Midi-Pyrénées	1 000 €

- Autofinancement	1 000 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	900 €

TOTAL	5 777 €

Le Cercle Philatélique de Castelsarrasin sollicite une aide départementale d'un montant de **900 €** pour l'exposition et le Congrès régional à l'Abbaye de Belleperche les 7 et 8 octobre 2006.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Cercle Philatélique de Castelsarrasin d'une aide départementale de **900 €** pour l'organisation de l'exposition et du Congrès Régional à l'Abbaye de Belleperche les 7 et 8 octobre 2006.

6°) Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne : réédition du guide des produits gourmands 2005

Pour la 6^{ème} année consécutive, l'Association Interconsulaire va éditer le guide "les produits gourmands" qui recense les produits susceptibles d'être valorisés dans le cadre d'une politique départementale de promotion des produits du terroir et de la gastronomie, ainsi que les entreprises de qualité qui les produisent et les transforment.

Une actualisation du document a été réalisée : les textes et les photos ont été revus, de nouvelles rubriques ont été intégrées (les producteurs Bio, le pain de Tarn-et-Garonne, les meuniers...), de nouvelles adresses ajoutées ainsi que des recettes.

Tiré la première année à 10 000 exemplaires, puis à 20 000, ce document a connu un réel succès et son tirage a été porté en 2005 à 30 000 exemplaires afin de satisfaire les diffuseurs locaux mais aussi les départements limitrophes.

Diffusé essentiellement par le Comité Départemental du Tourisme, les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative et les Chambres Consulaires, le guide est un outil de communication pour faire connaître la diversité gastronomique de Tarn-et-Garonne et il semble bien correspondre à une attente de la part des entreprises référencées, des syndicats de métiers et des professionnels du tourisme.

Comme en 2004, un bulletin-jeu a été intégré pour permettre aux visiteurs de gagner un séjour en Tarn-et-Garonne ainsi que des paniers gourmands composés de spécialités locales.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération est le suivant :

- Conceptions et maquetage	12 500 €
- Jeu concours	500 €
- Impression de 30 000 exemplaires	10 000 €
- Frais de fonctionnement	3 000 €
- Affranchissement	1 500 €

TOTAL	27 500 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement et participation des entreprises	15 300 €
- FEOGA (sollicitée)	6 500 €
- Subvention du Conseil Général (sollicitée)	5 700 €

TOTAL	27 500 €

L'Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **5 700 €** pour la réédition du guide des produits gourmands 2005.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Interconsulaire d'une aide départementale d'un montant de **5 700 €** pour la réédition du guide des produits gourmands 2005.

7°) Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne : réédition du guide des produits gourmands 2006

Pour la septième année consécutive, l'Association Interconsulaire va éditer le guide "les produits gourmands" qui recense les produits susceptibles d'être valorisés dans le cadre d'une politique départementale de promotion des produits du terroir et de la gastronomie, ainsi que les entreprises de qualité qui les produisent et les transforment.

En 2005, 25 000 exemplaires ont été édités. L'Association Interconsulaire envisage le même tirage cette année.

Il faut rappeler que ces plaquettes sont diffusées essentiellement par le Comité Départementale du Tourisme, les Offices de Tourisme, les Syndicats d'Initiative et les Chambres Consulaires. Elles sont un bon outil de communication car elles permettent de faire connaître la diversité gastronomique du département.

Comme les années précédentes, un bulletin jeu sera intégré pour permettre aux visiteurs de gagner un séjour en Tarn-et-Garonne, ainsi que des paniers gourmands composés de produits du terroir.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **26 000 €** et se décompose comme suit :

- Conception et maquetage	8 500 €
- Jeu-concours	500 €
- Impression de 25 000 exemplaires	8 500 €
- Frais de fonctionnement	7 000 €
- Affranchissement	1 500 €

	26 000 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement et participation des entreprises	8 800 €
- FEOGA	4 500 €
- Participation du Crédit Agricole	5 000 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	7 700 €

TOTAL	26 000 €

L'Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **7 700 €** pour la réédition du guide des produits gourmands 2006.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à l'Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne d'une aide départementale d'un montant de **7 700 €** pour la réédition du guide des produits gourmands 2006.

8°) Groupement Interprofessionnel Pour l'Action et l'Animation de Moissac : Salon départemental du bébé et du mariage les 21 et 22 janvier 2006

Le Groupement Interprofessionnel pour l'Action et l'Animation de Moissac a organisé les 21 et 22 janvier 2006, sous le hall de Paris à Moissac, le troisième Salon départemental du mariage et du bébé.

Ce salon a connu encore autant de succès que les deux années précédentes : futurs mariés, futurs parents, jeunes parents et petits enfants ont pu, chacun à leur niveau, échanger sur leurs diverses attentes.

Cette année encore, le Service Social du Conseil Général a été présent sur la manifestation, avec la présence du personnel du Pôle de Moissac : les visiteurs ont particulièrement apprécié les échanges qui ont été fructueux sur les diverses politiques relatives à la famille.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **13 600 €** et se décompose comme suit :

- Frais de communication	6 878,00 €
- Animation	2 389,93 €
- Décoration	3 185,00 €
- Location et gardiennage	1 147,07 €

	13 600,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Location de 20 stands	7 900 €
- Ville de Moissac	500 €
- Crédit Agricole	1 000 €
- Entrées : 600 x 2 €	1 200 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	3 000 €

TOTAL	13 600 €

Le Groupement Interprofessionnel pour l'Action et l'Animation de Moissac sollicite une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour le salon départemental du bébé et du mariage des 21 et 22 janvier 2006.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Groupement Interprofessionnel pour l'Action et l'Animation de Moissac d'une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour l'organisation du salon départemental du Bébé et du Mariage qui a lieu les 21 et 22 janvier 2006.

9°) Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel : édition de dépliant touristiques

Le Syndicat d'Initiative de Réalville/Cayrac/Mirabel souhaite rééditer des dépliant touristiques (5000) dont l'objectif est de promouvoir cette partie du territoire.

Compte tenu du petit budget du Syndicat, la trésorière sollicite une aide départementale, étant précisé que c'est la première fois que cet organisme présente une demande de subvention.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **932,50 €** pour l'impression de 5 000 exemplaires : 3 volets quadri -A4 ouvert – Couché moderne brillant 135 g/m² – R° quadri/V° quadri – pliage : 2 plis roulés.

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	432,50 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	500,00 €

TOTAL	932,50 €

Le Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel sollicite une aide départementale d'un montant de **500 €** pour l'édition de dépliant touristiques.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Syndicat d'Initiative Réalville Cayrac Mirabel d'une aide départementale d'un montant de **500 €** pour la réalisation de dépliant touristiques.

10°) Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel : organisation du marché de Noël 2005

Le Syndicat d'Initiative de Réalville/Cayrac/Mirabel organise depuis 13 ans le marché de Noël afin de promouvoir des produits de terroir du Quercy (pruneaux, foies gras, confits, magrets, miel, vins du Quercy, truffes).

Les marchés de Noël depuis se sont considérablement étendus et les Collectivités Territoriales y trouvent un intérêt quant à la promotion de leur territoire.

Le marché de Noël de Mirabel qui a eu lieu le 11 décembre 2005 a enregistré plus de 1200 visiteurs, ce qui est aussi significatif de l'attrait qu'ont les visiteurs pour cette période festive.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **1 570 €** et se décompose comme suit :

- Organisation du marché de Noël	1 250 €
- Illuminations des maisons	320 €

	1 570 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	970 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	600 €

TOTAL	1 570 €

Le Syndicat d'Initiative Réalville/Cayrac/Mirabel sollicite une aide départementale d'un montant de **600 €** pour l'organisation du marché de Noël 2005.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Syndicat d'Initiative Réalville Cayrac Mirabel d'une aide départementale d'un montant de **600 €** pour l'organisation du marché de Noël 2005.

11°) Cercle Philatélique des 2 Rives : organisation de la Fête du Timbre les 25 et 26 février 2006

Tous les ans une centaine de ville sélectionnées accueillent la fête du timbre, principal rendez-vous des collectionneurs.

Cette année, l'exposition a eu lieu les 25 et 26 février 2006 à la salle "Leo Gipoulou" de Valence d'Agen. Celle-ci a été organisée par l'Association pour le développement philatélique et la Fédération Française des Associations Philatéliques.

Le thème majeur retenu cette année a été "Spirou et Fantasio", la bande dessinée restant un sujet récurrent.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **2 480 €** et se décompose comme suit :

- Timbres poste	461 €
- Achat souvenirs FFAP	999 €
- Participation montages	100 €
- Location matériel exposition	200 €
- Transport matériel exposition	160 €
- Surveillance	150 €
- Plaque programme	250 €
- Assurance	60 €
- Fournitures diverses	100 €

	2 480 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Vente de souvenirs	1 200 €
- Vente de carnets	360 €
- Publicité catalogue	500 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	420 €

TOTAL	2 480 €

Le Cercle Philatélique des 2 Rives sollicite une aide départementale d'un montant de **420 €** pour l'organisation de la Fête du Timbre les 25 et 26 février 2006.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi au Cercle Philatélique des 2 Rives d'une aide départementale d'un montant de **420 €** pour l'organisation de la Fête du Timbre des 25 et 26 février 2006.

12°) Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne : "la Fête Champêtre" à la ferme des Perruquines à Verdun-sur-Garonne le 11 juin 2006

Le Pays de Garonne et Gascogne est situé au sud de Montauban, et regroupe 9 communes : Aucamville, Beaupuy, Bouillac, Bourret, Comberouger, Mas-Grenier, Savenès, Saint-Sardos, Verdun-sur-Garonne, pour 8 800 habitants.

Depuis le 1er janvier 2003, ces communes se sont regroupées en Communauté afin de mener des actions concrètes sur le plan du développement économique, social et depuis 2006, touristique.

L'Office de Tourisme Intercommunal, organe dépendant de la Communauté de Communes a pour mission de proposer des actions de développement touristique.

C'est pourquoi, il a été organisé, le 11 juin 2006, une "Fête Champêtre" qui a permis de faire découvrir les richesses artisanales, gastronomiques, architecturales, naturelles... du Pays de Garonne et Gascogne.

Les objectifs de cette fête ont été les suivants :

- promouvoir le territoire intercommunal,
- promouvoir les prestataires et acteurs économiques du territoire,
- renforcer la dynamique et la solidarité existantes sur le territoire,
- attirer une clientèle de proximité.

Cette fête a été doublée d'une journée "Portes Ouvertes à la Ferme de Perruquines".

Cette première édition a eu lieu chez Monsieur et Madame LAFON-PLACETTE à la ferme des Perruquines à Verdun-sur-Garonne.

Cette propriétaire labellisée "Bienvenue à la Ferme" regroupe un gîte et une chambre d'hôtes classés 3 épis au coeur d'une exploitation horticole et fruitière.

Le déroulement de cette journée a été le suivant :

- visite des hébergements grâce au concours de la filière "Gîtes de France",
- découverte de l'exploitation horticole,
- découverte des richesses gastronomiques et artisanales de notre territoire (cueillette de cerises, vente de produits du terroir, artisanat),
- animation variée (bandas, jeux et animations pour les enfants).

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **3 210 €** et se décompose comme suit :

- Presse	800 €
- SACEM	50 €
- Animation musicale	500 €
- Repas/Bénévoles	300 €
- Electricité	240 €
- Toilettes	400 €
- Nappes, verres	60 €
- Poneys	340 €
- Sono	200 €
- Boissons	<u>320 €</u>
	3 210 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Subvention Conseil Régional	1 000 €
- Subvention Caisse d'Epargne	150 €
- Participation des exposants	375 €
- Buvette	685 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée)	1 000 €

TOTAL	3 210 €

La Communauté de Communes "Pays de Garonne et Gascogne" sollicite une aide départementale d'un montant de **1 000 €** pour "la Fête Champêtre" à la Ferme des Perruquines à Verdun-sur-Garonne du 11 juin 2006.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne d'une aide départementale d'un montant de **1 000 €** pour la Fête Champêtre qui a eu lieu le 11 juin 2006 à la Ferme des Perruquines à Verdun-sur-Garonne.

Le Comité a souligné que cette initiative était très intéressante au niveau touristique et promotionnel.

13°) Mairie de Negrepelisse : réalisation d'une conférence et d'un catalogue concernant l'exposition bouchées-doubles

"La Cuisine" est un centre de création d'art et de design appliqués à l'alimentation développé par la ville de Nègrepelisse. Cet espace de production, d'exposition et de débat est dédié à la création artistique contemporaine. Il questionne, par sa thématique sur l'alimentation, les us et coutumes de la table et, implicitement, les enjeux et le devenir de notre époque.

Par la combinaison de ces deux centres d'intérêt, le centre se positionne comme une activité charnière de la vie culturelle, touristique et de l'activité économique du Tarn-et-Garonne tout en s'inscrivant au coeur des spécificités de Midi-Pyrénées, région pilote dans l'innovation et la valorisation des produits agro-alimentaires.

En faisant le lien entre culture et agriculture tout en se positionnant dans les champs de la création artistique et contemporaine, "la Cuisine" est un lieu ouvert, propice à la rencontre et s'adressant à un public large et varié.

I – Le concept de l'exposition

Dans le cadre des activités de préfiguration du centre "La Cuisine", un projet de création, production et exposition de design en relation avec divers artisans des métiers de bouche est développé.

Des artisans des métiers de bouche collaborent, un à un, avec des designers (Stéphane Bareau, M.Becquemin). Dix binômes sont ainsi créés et élaborent, en fonction des contraintes de chaque professionnel des métiers de bouche, un produit ou un objet (charcuterie, boucherie, chocolatier, pâtisserie, poissonnerie, boulangerie, brasserie, restaurant, bar etc). Le produit sera proposé à la vente et à la dégustation pendant une période déterminée chez ces différents commerçants du Tarn-et-Garonne.

Une communication sera mise en place et mettra en vue les différents produits créés qui seront présentés sur une carte ou un circuit. L'ensemble des produits réalisés seront parallèlement présentés dans un lieu sous la forme d'une exposition à l'abbaye de Belleperche, Centre Départemental des Arts du goût et de la table.

Le parcours et l'exposition ont débuté mi-juin et se clôtureront mi-septembre, à la fin des journées du patrimoine, pendant lesquelles les produits réalisés seront proposés à la dégustation à l'abbaye de Belleperche.

Le choix de cette période correspond au fort taux de fréquentation touristique du département et de l'abbaye l'été.

Ce projet véhicule des enjeux économiques (notamment pour les professionnels des métiers de bouche qui s'engageront dans cette exposition) et touristiques pour le département.

II – La conférence – Le catalogue

Une conférence est prévue à l'Abbaye de Belleperche le 17 juin 2006 sur les thèmes suivants :

*** enjeux culturels et sociaux du design dans l'alimentation**

- design et identité culinaire : évolution des différents patrimoines européens ;
- les objectifs du design : création de sens, valeur d'usage et valeur morale.

*** enjeux économiques et techniques du design dans le secteur agro-alimentaire**

- quelles valeurs ajoutées peut apporter le design aux acteurs de l'agro-alimentaire : industriels, artisans, institutionnels ?

Cette journée sera ponctuée d'animations grand public ; des dégustations seront aussi proposées. Un vernissage de l'exposition "parcours du design gourmand en Tarn-et-Garonne" est prévu en fin de journée.

Coût de l'opération (conférence)

Le coût de l'opération s'élève à **6 000 €** et se répartit de la façon suivante :

- déplacement/logement des intervenants (10 personnes)	3 000 €
- communication (invitations, diffusions)	500 €
- matériels divers	500 €
- buffet froid	2 000 €

	6 000 €

Le coût de cette opération est prise en charge à 100 % par l'Association.

Un catalogue d'exposition sera édité, et se présentera comme "l'édition n°1 de la Cuisine". Il permettra une communication sur l'exposition.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **6 000 €** et se décompose comme suit :

1 000 exemplaires : 28 pages en quadrichromie	
- photographie	1 200 €
- conception/graphisme	2 000 €
- impression	2 800 €

	6 000 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	4 200 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée à 30 %)	1 800 €

TOTAL	6 000 €

La Commune de Nègrepelisse sollicite une aide départementale d'un montant de **1 800 €** pour la réalisation d'un catalogue concernant l'exposition "bouchées-doubles".

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Commune de Nègrepelisse d'une aide départementale d'un montant de **1 800 €** pour la réalisation d'un catalogue concernant l'exposition bouchées-doubles.

14°) Communauté de Communes du Sud Quercy Lafrançaise : réalisation d'un guide anglophone

La Communauté de Communes du Sud-Quercy Lafrançaise, dans le cadre de l'Opération Rurale Collective, présente ainsi les objectifs du programme de l'année 2 :

- poursuivre le partenariat engagé entre les différents acteurs économiques,
- renforcer le réseau d'acteurs économiques sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise,
- poursuivre la promotion du territoire par le biais d'une offre commerciale,
- élargir vers de nouvelles cibles.

La première opération du programme consiste en la promotion de l'offre commerciale à une clientèle anglophone.

Il est prévu que les artisans commerçants du Sud Quercy Lafrançaise suivent une formation à l'anglais d'une durée de 20 heures à raison de 2 heures par semaine sur 10 semaines en cours du soir. Ceux-ci mettront en place, sous forme d'affichage en anglais, des outils de communication propres à leur activité professionnelle (un artisan boulanger-pâtissier pourra traduire les ingrédients d'un gâteau en anglais)

Les artisans/commerçants qui auront suivi cette formation créeront un guide identifiant les différents acteurs économiques ayant réalisé un effort dans l'accueil du public-consommateur anglophone.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération pour 5 000 exemplaires s'élève à **3 200 € HT** et se décompose comme suit :

Devis Techni-Print	709 €
Conception et recueil de données	2 491 €

	3 200 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	2 240 €
- Subvention du Conseil Général (sollicitée)	960 €

TOTAL	3 200 €

La Communauté de Communes du Sud Quercy Lafrançaise sollicite une aide départementale d'un montant de **960 €** pour les actions au titre de l'Opération Rurale Collective.

Après examen du dossier, le Comité donne un avis favorable à l'octroi à la Communauté de Communes du Sud-Quercy Lafrançaise d'une aide départementale d'un montant de **960 €** pour la réalisation du guide anglophone.

15°) Communauté de Communes du Sud Quercy Lafrançaise : réalisation d'un diagnostic

La Communauté de Communes du Sud Quercy Lafrançaise présente un second dossier relatif à la réalisation d'un diagnostic "actions vis-à-vis des consommateurs" dont les objectifs ont été définis :

- Evaluer et caractériser les comportements d'achat des habitants de la zone de chalandise et des touristes (y compris habitants hors Communauté de Communes) : part consacrée aux achats dans les commerces du territoire et ailleurs.
- Préciser l'image des commerces et l'environnement des différents pôles commerciaux locaux (centre de Lafrançaise et les autres centres bourgs) et leur impact dans les comportements d'achat des habitants, des résidents secondaires, des touristes.
- Comparer les résultats avec l'étude consommateurs réalisée en juin juillet 2000 et les éléments pertinents issus des enquêtes clients, plus récentes, réalisées par les commerçants.

La nature de la mission doit porter sur 400 enquêtes ; les caractéristiques géographiques de l'échantillon à enquêter sont les suivantes :

- Lafrançaise	90	
- Labarthe		12
- Montastruc	10	
- Piquecos		15
- Puycornet	20	
- Vazerac		30
- Honor de Cos		50
Hors territoire Communauté		73
Touristes		100
Total		400

Les étapes de l'étude et les modalités de suivi sont définies ainsi :

La mission se déroulera de Juillet 2006 au 15 novembre 2006.

Un groupe de travail, composé de commerçants, artisans et techniciens se réunira pour la mise au point des questionnaires consommateurs et touristes (tout en gardant la trame 2000 pour effectuer les comparaisons).

Les enquêtes seront effectuées sur juillet et août en particulier pour profiter de la présence des touristes.

Les résultats de l'enquête seront présentés fin septembre 2006 au comité de pilotage, réuni par le maître d'ouvrage.

Deux groupes de travail seront animés avec les professionnels en octobre et novembre 2006.

Un rapport d'études sera remis au maître d'ouvrage.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération est évalué à **8 400 € HT** et se décompose comme suit :

- réalisation du diagnostic-action par le Cabinet "Développement et Moyens Commerciaux"	8 400 €
--	---------

Plan de financement

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

- Autofinancement	5 880 €
- Subvention du Conseil Général (sollicitée)	2 520 €

TOTAL	8 400 €

La Communauté de Communes du Sud Quercy Lafrançaise sollicite une aide départementale d'un montant de **2 520 €** pour les actions au titre de l'Opération Rurale Collective.

Après discussion du Comité sur le montant de la subvention à allouer, et à la demande argumentée de son Président, l'aide départementale est portée à **4 200 €**, ce qui induit un autofinancement du même montant. Cette aide départementale est octroyée à la Communauté de Communes du Sud-Quercy Lafrançaise pour la réalisation d'un diagnostic-action "Développement et Moyens Commerciaux".

Compte tenu de ce qui précède :

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions que je vous propose d'allouer :

- **447 €** à l'AC2R Artisans Commerçants des Deux Rives pour la création d'un site internet,
- **2 500 €** à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne pour les vitines de Noël en Tarn-et-Garonne,
- **3 000 €** au Syndicat des Commerçants non sécentaires du Tarn-et-Garonne pour la signalétique urbaine des marchés de plein vent,
- **5 000 €** à l'Association "A Bord du Chévrefeuille" pour le festival Convivencia 2006,
- **900 €** au Cercle Philatélique de Castelsarrasin pour l'exposition et Congrès Régional à l'Abbaye de Belleperche les 7 et 8 octobre 2006,
- **5 700 €** à l'Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne pour la réédition du guide des produits gourmands 2005,
- **7 700 €** à l'Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne pour la réédition du guide des produits gourmands 2006,
- **3 000 €** au Groupement Interprofessionnel pour l'Action et l'Animation de Moissac pour le salon départemental du bébé et du mariage les 21 et 22 janvier 2006,
- **500 €** au Syndicat d'Initiative de Réalville/Cayrac/Mirabel pour l'édition de dépliants touristiques,
- **600 €** au Syndicat d'Initiative de Réalville/Cayrac/Mirabel pour l'organisation du marché de Noël 2005,
- **420 €** au Cercle Philatélique des 2 Rives pour l'organisation de la fête du timbre les 25 et 26 février 2006,
- **1 000 €** à la Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne pour la fête champêtre à la ferme des Perruquines à Verdun-sur-Garonne le 11 juin 2006,
- **1 800 €** à la mairie de Negrepelisse pour la réalisation d'une conférence et d'un catalogue concernant l'exposition "Bouchées-Doubles",
- **960 €** à la Communauté de Communes de Lafrançaise pour les actions au titre de l'opération rurale collective et **4 200 €** pour la réalisation d'un diagnostic-action "Développement et Moyens Commerciaux" .

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental à l'article 657412, sous-fonction 91

Autorisation d'engagement 2006	82 700 €
Engagement à ce jour	29 349 €
Engagement à la présente Commission	37 727 €
Disponible sur l'exercice 2006	15 624 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2006

CP 06/08-30

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission départementale de promotion réunie le 4 juillet 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 447 € à l'association AC2R Artisans Commerçants des Deux Rives pour l'opération (1ère phase) : création d'un site internet inscrite en année 1 du contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne,
 - 2 500 € à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne pour « les vitrines de Noël en Tarn-et-Garonne » (décembre 2005),
 - 3 000 € au Syndicat des Commerçants non sédentaires du Tarn-et-Garonne pour la signalétique urbaine des marchés de plein vent,
 - 5 000 € à l'Association "A Bord du Chèvrefeuille" pour le festival Convivencia 2006,

- 900 € au Cercle Philatélique de Castelsarrasin pour l'exposition et le Congrès Régional à l'Abbaye de Belleperche les 7 et 8 octobre 2006,
 - 5 700 € à l'Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne pour la réédition du guide des produits gourmands 2005,
 - 7 700 € à l'Association Interconsulaire de Tarn-et-Garonne pour la réédition du guide des produits gourmands 2006,
 - 3 000 € au Groupement Interprofessionnel pour l'Action et l'Animation de Moissac pour le salon départemental du bébé et du mariage les 21 et 22 janvier 2006,
 - 500 € au Syndicat d'Initiative de Réalville/Cayrac/Mirabel pour la réalisation de dépliants touristiques,
 - 600 € au Syndicat d'Initiative de Réalville/Cayrac/Mirabel pour l'organisation du marché de Noël 2005,
 - 420 € au Cercle Philatélique des 2 Rives pour l'organisation de la fête du timbre les 25 et 26 février 2006,
 - 1 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne pour la fête champêtre à la ferme des Perruquines à Verdun-sur-Garonne le 11 juin 2006,
 - 1 800 € à la mairie de Nègrepelisse pour la réalisation d'une conférence et d'un catalogue concernant l'exposition "Bouchées-Doubles",
 - 960 € à la Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise pour les actions au titre de l'opération rurale collective,
 - 4 200 € à la Communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise pour la réalisation d'un diagnostic-action "Développement et Moyens Commerciaux" .
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental à l'article 657412, sous-fonction 91

Adopté à l'unanimité.

Le Président,